7.—Adjudications	et	rétablissements en	vertu	de I	a loi	des	allocations	aux	anciens
-	C	ombattants du 1er s	sept. 19	30 at	1 31 r	nars	1940		

Enumération	Au-dessus de 60 ans	Au-dessous de 60 ans	Total	
	nomb.	nomb.	nomb.	
Allocations approuvées du 1cr septembre 1930 au 31 mars 1939 Allocations du 1cr avril 1939 au 31 mars 1940	11,133 972 82	14,332 3,207 75	25,465 4,1791 1571	
Cotal des adjudications et rétablissements au 31 mars 1940. Annulations pour toutes causes, décès, etc., du 1er sept. 1930	12,187	17,614	29,801	
au 31 mars 1940	2	2	6,590	
Nombre des bénéficiaires au 31 mars 1940	-	-	23,2112	

¹ Y compris 2,580 adjudications et 35 rétablissements à la suite des amendements de 1938 à la loi des allocations aux anciens combattants. 2 Non disponible par groupe d'âge. 3 Le passif annuel occasionné par 23,211 cas en vigueur au 31 mars 1940 s'élève à \$7,483,366.

Assurance des anciens combattants.*—La loi de l'assurance des anciens combattants est sous la juridiction de la Commission canadienne des Pensions, agissant pour le compte du Ministre des Finances. Le département fait les perceptions et le représentant de la Trésorerie effectue les paiements. Après plusieurs extensions, la période prescrite pour la réception des demandes s'est terminée le 31 août 1933.

8.—Opérations en vertu de la loi de l'assurance des anciens combattants, années fiscales 1937-40

Nomenclature	1937	1938	1939	1940	
Polices remises en vigueurnomb. Polices rachetées contre espèces	444 583	1,051 441	907 521	852 546	
Polices en vigueur	24,801	23,880	22,939	22,016	
Chiffre d'assurance	52,802,684	50,677,796	48,450,034	46, 262, 798	
Chiffre du revenu de primes \$	1,327,149	1,250,516	1,152,924	1,083,663	
Dépenses \$ Réclamations au décès depuis le début	852,548	843,813	870,525	918,776	
des opérationsnomb.	4.085	4,361	4,654	4,931	
Chiffres des réclamations \$	1,563,631	531,619	1,133,651	513,679	
solde en caisse §	15,765,227	16,826,686	17,783,544	18,683,091	

Section 6.—Etablissement des soldats au Canada†

En vertu de la loi de l'établissement des soldats de 1919, 25,001 colons-soldats ont été établis sur les terres à l'aide de prêts. Au 31 décembre 1940, il y a 8,029 soldats-colons et 6,203 colons ordinaires qui ont pris les terres abandonnées par d'anciens soldats-colons. A la fin de 1940, l'Etablissement des soldats du Canada compte 17,904 propriétés agricoles sous sa juridiction, soit un placement net de \$31,958,201. Il y a 2,174 fermes dont 1,601 sont louées; 4,374 colons ont remboursé leurs emprunts en entier et 2,719 propriétés ont été transférées aux municipalités et aux provinces en vertu de l'article 21A de la loi de l'établissement des soldats.

En vertu du plan d'établissement de 3,000 familles britanniques, 3,346 familles sont venues s'établir au pays. De ces familles, 1,943 avaient abandonné la terre le 31 décembre 1940 et 47 avaient remboursé leurs emprunts, ce qui laisse 1,356

^{*} Revisé par C. H. Burton, chef de la Division des Assurances, Ministère des Pensions et de la Santé Nationale.

[†] Revisé par G. Murchison, directeur de l'établissement des soldats au Canada.